

La chronique

avancé des arguments séduisants et irrésistibles en faveur de l'adoption générale de la démocratie industrielle au Canada, mais il existe néanmoins de très bonnes raisons d'aborder cette question avec prudence. Des expériences à venir dans le domaine de la démocratie industrielle devraient être régies par des critères nombreux.

Les ministères fédéral et ontarien du Travail sont en voie de mettre en oeuvre des programmes "AQVT", qui constitueront des centres de ressources pour les directeurs d'entreprises et les syndicalistes ayant besoin d'aide pour faire des innovations dans ce domaine.

Un certain nombre d'expériences importantes et fort utiles sont en cours au Canada dans le domaine du partage du pouvoir, et elles illustrent bien le fait qu'une plus grande participation des employés à la propriété et à la prise de décisions à l'échelle de l'usine est possible chez nous.

Il est à espérer que les expériences dans le partage du pouvoir au niveau de l'usine contribueront à guider les dirigeants d'entreprises et syndicaux désireux de promouvoir les idéaux de dignité humaine, de liberté individuelle et de responsabilité au travail.

(Courts extraits d'un article paru dans La Gazette du Travail, août 77).

Décoration de l'ACFAS

Lors de son 45^e congrès, l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS) décernait la médaille Archambault au professeur Roger A. Blais, géologue et vice-président du Conseil des gouverneurs du Centre de recherche pour le développement international (CRDI). Cette médaille est accordée annuellement pour reconnaître des contributions exceptionnelles dans les domaines de la technologie et de la recherche scientifique.

Le P^r Blais est directeur des services de la recherche à l'École polytechnique de Montréal. Ses travaux scientifiques, comme chercheur et administrateur de recherche, ont eu une influence prépondérante dans plusieurs disciplines, notamment le développement de la recherche appliquée au Québec, le développement international dans le domaine géo-scientifique et la prospective technologique. Il y a trois ans, il a participé à la fondation de l'Association géoscientifique pour le déve-

Pour la première fois, une femme a gagné l'épée



Forces canadiennes

Le second Lt. Wendy Tighe (à gauche) première femme à remporter l'épée à l'école des élèves officiers des Forces canadiennes.

La tradition a été rompue à l'école des élèves officiers des Forces canadiennes de la Base de Chilliwack (C.-B.). En effet, pour la première fois dans l'histoire de cette école, une femme a gagné l'épée, prix attribué au candidat qui se classe premier aux examens. Il s'agit du second lieutenant Wendy Tighe, de Kingston (Ont.).

Le second lieutenant Tighe a remporté cet honneur à la suite d'un cours de quinze semaines pour la formation d'officiers. Soixante-dix-sept personnes, hom-

mes et femmes, suivaient les cours orientés principalement sur les aptitudes de leadership et le conditionnement physique. Après avoir passé sept ans dans la réserve de la marine, le lieutenant Tighe a rejoint l'an dernier la Force régulière (en tant qu'officier d'information), de la Défense nationale à Ottawa.

Diplômée en 1974 de l'école de journalisme de l'Université Carleton à Ottawa, elle est actuellement rédactrice à *Sentinel*, publication des Forces armées canadiennes.

loppement international dont il est présentement vice-président. L'Association compte aujourd'hui 900 membres dans 85 pays.

La médaille Archambault de l'ACFAS a été créée en 1953 en hommage au fondateur de l'École polytechnique de Montréal.

Loi-cadre visant à modifier le Code du travail

Le ministre du Travail, M. John Munro, a déposé en Chambre, le 27 octobre, une loi-cadre modifiant en profondeur, pour la première fois en cinq ans, le Code canadien du travail.

Ces révisions font partie intégrante du vaste programme d'initiatives du ministère du Travail destiné à améliorer le milieu de travail en général et à renforcer le processus de la négociation collective et le régime des relations industrielles.

"Cette refonte majeure du Code canadien du travail, a dit M. Munro, ne reflète

pas seulement les progrès qui ont eu lieu en général dans le domaine du travail, les conventions collectives et la législation ouvrière provinciale; elle corrige aussi certains problèmes résultant de l'application du Code.

"Ce projet pourrait constituer une charte des droits des travailleurs — bien qu'elle ne soit pas du tout complète. C'est en ce sens d'ailleurs que nous continuerons de travailler," a ajouté le ministre.

Le projet de loi touche les travailleurs du secteur privé relevant de l'autorité fédérale, effectif évalué à quelque 550 000, dans des activités telles que les chemins de fer, lignes aériennes, banques, camionnage, radio-télévision, maintenance des grains, communications et ports.

Les modifications visent principalement à augmenter la protection des travailleurs, notamment des travailleurs non syndiqués; à accroître la satisfaction au travail et, par là, à améliorer la productivité, les relations patronales-ouvrières et l'assiduité au travail; et à réduire les conflits dans les relations de travail.